



## Garde alternée et déménagement

Par **karine**, le **19/07/2009** à **22:45**

Bonjour,rrnJe partage la garde de ma fille avec son père depuis trois ans. Nous vivons à une très courte distance l'un de l'autre, en Seine-et-Marne. Le papa a refait sa vie depuis un peu plus de deux ans, ayant eu un deuxième enfant. De mon côté, je souhaite également composer un foyer avec mon compagnon qui, lui, vit à Bordeaux. J'ai ce projet de reconstruire là-bas, y trouver avant tout un emploi (je suis fonctionnaire), un logement approprié ... Je n'ai entamé aucune démarche, mais j'en ai cependant parlé au père de ma fille qui ne voit qu'une seule issue: une sorte de "guerre" face au JAF. Mais je ne veux pas de guerre, ni de douleur pour notre fille. Ce nouveau départ est pour moi la possibilité de vivre mieux, de lui offrir à elle ce que je ne peux faire seule ici, d'être dans un environnement familial ... Je n'attendrai pas qu'elle ait une douzaine d'années (comme son père me l'a suggéré) ... et je ne veux pas non plus (je n'en ai d'ailleurs pas les moyens financiers) prendre un avocat et entamer une procédure ...rn rnMa question est: auprès de qui puis-je prendre conseil? En parler? (Ecrire au JAF sans le saisir?)rnMon propos vous paraîtra naïf ... mais je veux croire qu'il existe une solution qui ne soit pas une attaque

Par **Marion2**, le **20/07/2009** à **08:00**

Bonjour,rrnVous pouvez saisir le JAF en courrier recommandé AR pour demander une modification du droit de garde.rnrnUn avocat n'est pas nécessaire.rnrnCordialement.